



L'ACTUALITÉ DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les nouvelles règles pour préparer, passer et exécuter ses marchés de manière optimale
- ✓ Présenter et commenter à l'aide d'exemples et de manière très opérationnelle l'actualité de la commande publique

PRIX

1500 € TTC

SATISFACTION CLIENT

★★★★★ 96,9 % (939 avis)

INTERVENANT

Expériences professionnelles

- ✓ Consultant-formateur en achat et en marchés publics
- ✓ Directeur des achats

Missions réalisées :

- ✓ Formations : code de la commande publique, rédiger un DCE, analyse des offres, gestion administrative et financière des marchés publics, jurisprudence en marchés publics ...
- ✓ Conduite de projet : audit des marchés, assistance en matière de commande publique, élaboration des procédures achat-marché, organisation de la fonction achat-marché ...

Quelques références :



GRAND LYON

MAIRIE DE PARIS



Contacteur l'intervenant : contact@axes-management.fr

PROGRAMME

1 JOUR

Ce programme est appelé à être modifié en fonction de l'actualité législative ou réglementaire

L'adoption des nouvelles directives européennes marchés publics 2014/24 et 25/UE

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016

La loi Sapin 2 du 9 décembre 2016

Le décret du 10 avril 2017

Le Code de la commande publique

Les marchés publics exclus

La consultation préalable et la reconnaissance du sourcing

Les nouvelles procédures de passation : le partenariat d'innovation et la procédure concurrentielle avec négociations, les marchés globaux

Les marchés des services sociaux et spécifiques

L'extension de la notion de marchés réservés (ESS)

Les nouvelles dispositions sur l'allotissement

Les centrales d'achats et les achats groupés

Les spécifications techniques et les labels

Les modifications relatives aux accords-cadres

La réforme des marchés à bons de commandes

Cerner l'impact de la dématérialisation et du RGPD sur la commande publique

Les nouvelles dispositions applicables aux candidats et à leur offre

La candidature : le DUME ou le principe « dites-le nous une fois ... »

Les renseignements à produire

Les nouveaux critères de sélection des candidatures ou de jugement des offres

La détection de l'offre anormalement basse

Les nouvelles mesures de transparence

- Le rapport de présentation

- L'accès aux données essentielles du marché et la conservation des dossiers

- L'avis d'attribution

Les dispositions impactant l'exécution des marchés publics

L'encadrement du recours aux « avenants »

Le nouveau régime applicable aux marchés complémentaires

L'avis de modification

Exercices de mises en situation sur la modification du contrat en cours d'exécution

- L'encadrement de la sous-traitance

- Les hypothèses de résiliation

- Les nouveautés relatives à l'exécution financière : délai de paiement, avances, acomptes...

Les dernières jurisprudences en matière de passation et d'exécution des marchés publics

Conclusion et évaluation de la formation